

Les présentes informations constituent une simple alerte sur l'actualité juridique récente et sont donc susceptibles d'évolution entre deux publications de [Bref Droit des Affaires](#).

Pour des informations complètes et réactualisées sur les points de votre choix, contactez notre cabinet pour faire établir une consultation ou vous faire transmettre nos différentes offres d'abonnement.

## DROIT DE LA CONSOMMATION (Me Sabine MATHIEUX, Me Prisca WUIBOUT et Me Laurianne SAUNIER)

### ↳ [Renforcement de la protection des consommateurs](#)

Ordonnance n°2021-1734 du 22 décembre 2021

L'ordonnance du 22 décembre 2021, précisant les modalités d'affichage des réductions de prix, est entrée en vigueur le 28 mai 2022. Ainsi, toute annonce d'une réduction de prix doit mentionner le prix antérieur pratiqué par le commerçant, ce dernier étant le prix le plus pratiqué par le professionnel auprès de tous les consommateurs au cours des 30 derniers jours. De plus, cette ordonnance étend la définition de pratique commerciale trompeuse notamment pour prendre en compte l'économie numérique.

### ↳ [Contrats conclus à distance et information du consommateur sur l'obligation de paiement](#)

CJUE, 7 avril 2022, aff. C 249/21, Fuhrmann-2

Les juges nationaux sont tenus de vérifier que le bouton « finaliser la réservation » peut être considéré, dans le langage courant et dans l'esprit du consommateur moyen, comme une mention dénuée d'ambiguïté indiquant que le fait de passer commande oblige le consommateur à payer.

## DROIT PENAL DES AFFAIRES (Me Sabine MATHIEUX)

### ↳ [Responsabilité pénale de la société absorbante en cas de fraude à la loi](#)

Cass. Crim., 13 avril 2022, n°21-80.653

Depuis un arrêt du 25 novembre 2021, la Cour de cassation considère que, lorsque l'opération de fusion-absorption a été réalisée après la date de l'arrêt, la société absorbante peut être condamnée pénalement, pour des faits commis par la société absorbée, à des peines d'amende ou de confiscation. Cet arrêt du 13 avril 2022 précise que la responsabilité pénale de la société absorbante pourra être retenue, même si l'opération de fusion-absorption a eu lieu avant le 25 novembre 2021, en cas de fraude à la loi.

## DROIT DES SOCIÉTÉS (Me Olivia MICHEL et Me Marion LATOUR)

### ↳ [Qualité pour agir au nom et pour le compte d'une société par actions simplifiée](#)

Conseil d'Etat, 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ch., 20 octobre 2021, n°448563, SASU TRANSPORTS VAL D'OISE

Le Conseil d'Etat a jugé que le directeur général ne pouvait exercer les pouvoirs de représentation dont est investi le Président que si les statuts le prévoient. Les limitations des pouvoirs du président prévues par les statuts sont opposables à la société.

### ↳ [Droit de préemption du locataire d'un bail commercial en cas de liquidation judiciaire du bailleur](#)

Cass. Com., 23 mars 2022, n°20-19.174

La vente de gré à gré d'un actif immobilier dépendant d'une liquidation judiciaire est une vente faite d'autorité de justice. Partant, l'article L. 145-46-1 du Code de commerce, en vertu duquel le locataire d'un bail commercial jouit d'un droit de préemption en cas de vente du local, ne trouve pas à s'appliquer.

### ↳ [Juste motif et révocation du président du directoire d'une société anonyme](#)

Cass. Com., 30 mars 2022, n°20-16.168

La volonté de la société de mettre en place une nouvelle gouvernance, et par conséquent de réorganiser la direction, n'est pas un juste motif de révocation du président du directoire. En effet, la révocation du président du directoire doit intervenir dans le but de préserver l'intérêt social.

### ☞ L'attribution de droits sociaux en rémunération d'un apport n'est pas un prix de vente

Cass. Com., 9 mars 2022, n°20-14.773

La Cour de cassation a considéré que l'apport en propriété fait à une société, en contrepartie duquel sont attribués des droits sociaux, n'est pas une vente.

### ☞ Fiscalité d'un apport en usufruit à une société

CE, 8<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ch., 31 mars 2022, n°458518

L'apport temporaire, pour la durée maximale de trente ans, d'un usufruit à une société constitue une cession d'usufruit temporaire. Partant, la plus-value réalisée par le cédant doit être imposée dans la catégorie de revenus à laquelle se rattache le bénéfice ou revenu procuré par l'usufruit.

### ☞ Définition du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel

Décret n°2022-725 du 28 avril 2022

La consistance du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel résulte désormais du critère d'utilité du bien à l'activité professionnelle. Le décret fournit par ailleurs une liste, non exhaustive, de biens, droits, sûretés ou obligations pouvaient être caractérisés d'utiles à l'activité professionnelle. Les immeubles servant à l'activité professionnelle font partie du patrimoine professionnel, y compris la partie de la résidence principale de l'entrepreneur individuel utilisée pour des besoins professionnels, qui échappe donc à l'insaisissabilité légale.

### ☞ ICPE : obligation de remise en état à la charge du dernier exploitant locataire

Cass. Civ 3, 11 mai 2022, n°21.16.348

Le locataire qui exploitait une installation classée pour la protection de l'environnement reste tenu, même après arrêt définitif, de l'obligation légale de mise en sécurité et de remise en état du site malgré l'intention du propriétaire de reprendre l'exercice de l'activité industrielle.

## DROIT DE LA FAMILLE (Me Elodie LEGROS)

### ☞ Point de départ et délai de prescription d'une créance d'un époux séparé de biens contre l'autre époux

Cass. Civ. 1, 18 mai 2022, n°20-20.725

En l'absence de disposition particulière, les créances qu'un époux séparé de biens peut faire valoir contre l'autre époux, dont le règlement ne constitue pas une opération de partage, se prescrivent dans le délai de droit commun, soit 5 ans. Le point de départ de ce délai est constitué par l'acquisition, par le divorce, de la force jugée.

### ☞ Jouissance gratuite du domicile conjugal et prestation compensatoire

Cass. Civ. 1, 13 avril 2022, n°20-22.807

La jouissance gratuite du domicile conjugal étant accordée au titre du devoir de secours, le juge ne peut la prendre en considération pour l'appréciation d'une prestation compensatoire, dont l'objet est de compenser la disparité que la rupture du mariage a engendrée dans les conditions de vie respectives des époux.

## DROIT BANCAIRE (Me Sabine MATHIEUX, Me Prisca WUIBOUT et Me Laurianne SAUNIER)

### ☞ Application de la prescription biennale à l'action contre la caution

Cass. Civ 1, 20 avril 2022, n°20-22.866

La Cour de cassation opère un revirement de jurisprudence et considère que la prescription biennale affecte le droit du créancier. Par conséquent, l'action contre la caution est désormais soumise à la prescription de deux ans. Auparavant, la prescription biennale était considérée comme une exception purement personnelle au débiteur principal et la caution ne pouvait s'en prévaloir.

### ☞ Facilitation d'accès à l'assurance emprunteur

Loi n°2022-270 du 28 février 2022

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022, la loi LEMOINE permet au consommateur de bénéficier d'un droit de résiliation à tout moment, et sans frais, et d'un droit à l'oubli réduit à cinq ans et étendu aux malades ayant souffert de l'hépatite C. De plus, le questionnaire médical est supprimé pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 € et arrivant à échéance avant les 60 ans de l'emprunteur. Ces plafonds sont valables pour une personne empruntant seule.

### ☞ Prescription et prêt destiné à l'acquisition de parts sociales

Cass. Civ. 1, 20 avril 2022, n°20-19.043

Le fait de souscrire un prêt pour l'acquisition de parts sociales ne fait pas perdre automatiquement la qualité de consommateur aux emprunteurs. Partant, si le prêt n'est pas souscrit pour des raisons professionnelles, la prescription biennale est applicable.

### ☞ Imprescriptibilité de l'action tendant à voir constater une clause abusive et prêt immobilier libellé en devises étrangères

Cass. Civ. 1, 30 mars 2022, n°19-17.996

Conformément à la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, la Haute Juridiction française a affirmé qu'une demande tendant à voir réputée non-écrite une clause abusive n'est pas soumise à la prescription quinquennale. De plus, elle précise que lorsqu'un prêt immobilier est libellé en devises étrangères, la banque est tenue de fournir à l'emprunteur des informations suffisantes, et exactes, afin qu'il comprenne le fonctionnement du mécanisme financier et qu'il puisse évaluer les conséquences économiques négatives sur ses obligations financières.

### ☞ Obligation d'information annuelle de la caution

Cass. Civ 1, 25 mai 2022, n°21-11.045

La copie des lettres d'information envoyées à la caution chaque année n'est pas une preuve suffisante de la satisfaction, par le créancier professionnel, de son obligation d'information annuelle de la caution.

### ☞ Sanction d'une opération de crédit conclue en violation du monopole bancaire

Cass. Com., 15 juin 2022, n°20-22.160

Bien qu'il soit interdit à toute personne autre qu'un établissement de crédit d'effectuer des opérations de banque à titre habituel, le seul fait qu'une opération de crédit, en l'espèce, une avance sur remises amortissable en cinq annuités, soit conclue entre un fournisseur et son client n'est pas de nature à entraîner la nullité de l'opération.

## DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE (Me Prisca WUIBOUT et Me Laurianne SAU-

### ☞ Simple négligence du débiteur n'entraînant pas sa condamnation au titre de la responsabilité pour insuffisance d'actif

Cass. Com., 13 avril 2022, n°20-20.137

Le fait pour un dirigeant de fonder l'activité de la société sur un unique client, alors qu'aucun moyen ne garantit la pérennité des relations commerciales, est, au sens de l'article L. 651-2 du Code de commerce, une simple négligence qui n'est pas de nature à engager sa responsabilité pour insuffisance d'actif.

### ☞ Pouvoirs du juge commissaire saisi d'une demande de constat de résiliation de plein droit d'un bail

Cass. Com., 18 mai 2022, n°20-22.164

Lorsqu'il est saisi d'une demande de résiliation de plein droit d'un bail en raison d'un défaut de paiement des loyers et charges afférents à une occupation postérieure au jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire du preneur, le juge commissaire ne peut que constater la résiliation dudit bail si les conditions en sont remplies. Partant, le juge commissaire saisi sur le fondement de l'article L. 642-12 ne peut pas accorder des délais pour le paiement des loyers.

### Portée de l'insaisissabilité en cas d'attribution de la jouissance du logement familiale au conjoint du débiteur en procédure collective

*Cass. Com., 18 mai 2022, n°20-22.768*

L'insaisissabilité de la résidence principale du débiteur posée par l'article L. 526-1 du Code de commerce ne vise pas le logement familial lorsque celui-ci a été attribué au conjoint du débiteur placé en procédure collective. Le liquidateur peut donc demander la réalisation de l'immeuble au titre des opérations de liquidation.

## DROIT DU TRAVAIL (Me Elodie LEGROS)

### Irrégularité dans la procédure disciplinaire conventionnelle

*Cass. Soc., 6 avril 2022, n°19-25.244*

Le conseil de discipline ayant un rôle purement consultatif et ne constituant pas un tribunal au sens de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'irrégularité de la procédure disciplinaire, qui était prévue par une disposition conventionnelle ou un règlement intérieur, est assimilée à une garantie de fond. Partant, le licenciement pris en violation de cette procédure disciplinaire est sans cause réelle et sérieuse et non nul.

### La Cour de cassation valide le barème Macron en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse et écarte la voie du contrôle *in concreto*

*Cass. Soc., 11 mai 2022, n°21-14.490 & 21-15.247*

La Cour de cassation confirme les avis qu'elle avait rendus en 2019 s'agissant de la légitimité du barème d'indemnisation du salarié licencié sans cause réelle et sérieuse prescrit par l'article L.1235-3 du Code du travail. Ce barème, qui prend en compte l'ancienneté du salarié et son niveau de rémunération, n'est pas contraire à la convention n°158 de l'Organisation Internationale du Travail et doit, par conséquent, être appliqué de manière uniforme par les juges du fond. Le barème s'impose au juge français qui ne peut le mettre à l'écart, même au cas par cas.

### Consultation des représentants du personnel en cas d'avis du médecin du travail mentionnant que l'état de santé fait obstacle à tout reclassement dans l'emploi

*Cass. Soc., 8 juin 2022, n°20-22.500*

Si l'avis du médecin du travail mentionne que le maintien du salarié inapte dans l'emploi serait gravement préjudiciable pour sa santé ou que son état de santé fait obstacle à tout reclassement dans l'emploi, l'employeur n'est pas tenu de rechercher un reclassement. Partant, l'employeur n'a pas à consulter les représentants du personnel.

### Saisine du conseil des prud'hommes en présence d'une clause de médiation insérée dans un contrat de travail

*Cass. Soc., 14 juin 2022, n°22-70.004 (avis)*

La Cour de cassation constate qu'en vertu de l'article L. 1411-1 du Code du travail une procédure de conciliation préliminaire est obligatoire en cas de saisine de la juridiction prud'homale. Partant, même si un contrat de travail stipule une clause de médiation, les parties peuvent directement saisir le Conseil des Prud'hommes.

## DROIT IMMOBILIER (Me Sabine MATHIEUX et Me Laurianne SAUNIER)

### Responsabilité de la banque dans l'hypothèse d'une demande de vente amiable en matière de saisie immobilière

*Cass. Civ. 2, 3 février 2022, n°20-20.355*

Le créancier professionnel qui répond tardivement à une demande de vente amiable formée par le débiteur après délivrance d'un commandement de payer valant saisie n'engage pas sa responsabilité pour négligence.